

## ASSEMBLEE GENERALE 2016 à BERNIN - RAPPORT FINANCIER

### 1-Réalisation budgétaire à mi-novembre:

La réalisation budgétaire en fonctionnement est conforme au calendrier des dépenses programmées (salaires, entretien, virement à l'investissement). En investissement, la réalisation très partielle est due pour l'essentiel à l'étalement sur plusieurs budgets d'opérations importantes (Digues de l'Eau d'Olles, Talus du Drac RG) et d'opérations en cours d'instruction (Lignarre).

On se reportera utilement au *Compte Rendu d'Activité 2016* et au *Programme de Travaux 2017*.

Fonctionnement -Dépense	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
011-charges à caractère général	676 700,11	431 487,61	63,76%
012-Charges de personnel et frais assimilés	682 000,00	552 865,23	81,07%
65- Autres charges de gestion courante	7 800,00	4 188,00	53,69%
66-charges financières	170 000,00	154 238,72	90,73%

Investissement -Dépense	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
16-emprunts et dettes assimilées	542 500,00	490 954,61	90,50%
20-Immobilisations incorporelles- Etudes	94 400,00	43 780,64	46,38%
23- immobilisations en cours	2 480 825,98	1 332 143,16	53,70%

### 2 - Les emprunts et la situation financière

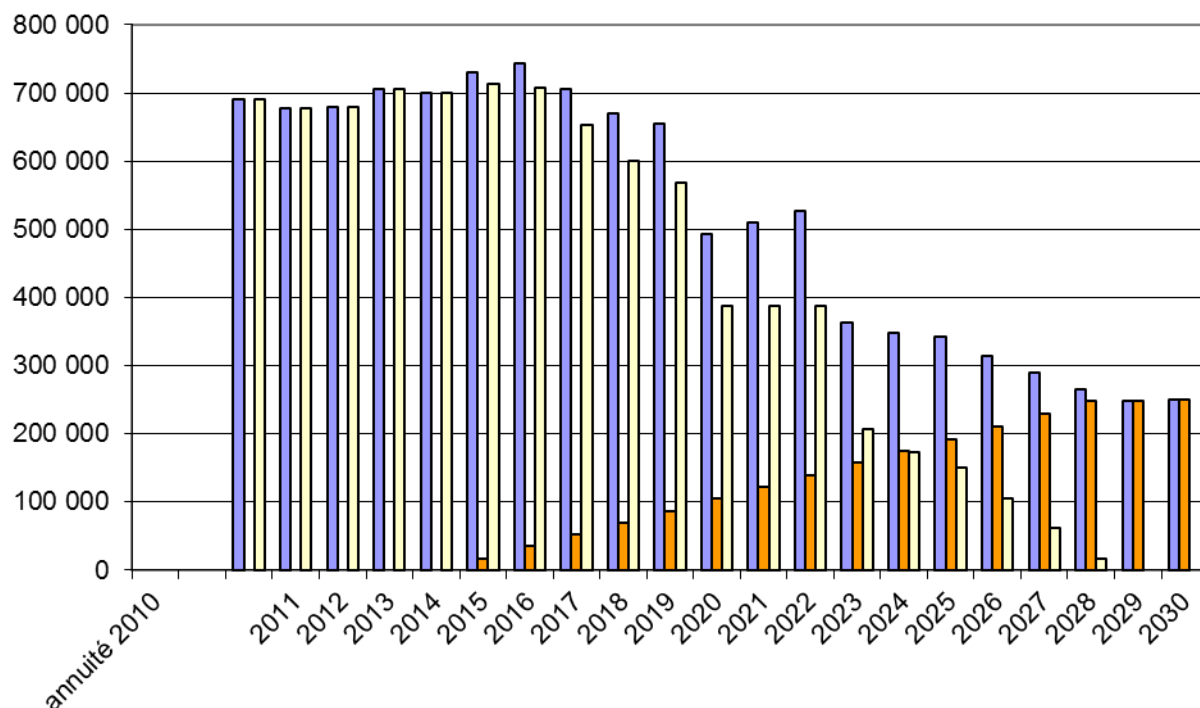
Comme les précédentes années, nous gardons le cap qui a été fixé lors de l'AG de 2013, à savoir stabiliser et limiter le recours à l'emprunt. Ceci est rendu possible d'une part grâce à l'engagement du SYMBHI dans la requalification des ouvrages de protection contre l'inondation sur Isère amont et Romanche aval, mais aussi grâce à l'effort consenti au niveau du contingent pour introduire progressivement une part de capital.

L'endettement (c'est-à-dire le capital restant dû) diminue légèrement par rapport au niveau des cinq dernières années, mais rappelons que l'effet des efforts entrepris ne se fera nettement sentir qu'à partir de 2019, du fait de l'inertie liée aux emprunts importants des années 2003-2008.

A ce jour, les éléments relatifs à notre dette peuvent être résumés comme suit :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2016	711 549,83 €	169 269,47 €	542 280,36 €	4 357 600,09 €

#### 4-Evolution de la charge annuelle de la dette :



Comme pour toute vision prospective, nous avons simulé, comme l'an dernier, deux cas extrêmes nous permettant de nous situer, dans le futur, entre les deux enveloppes :

- Dans l'hypothèse basse, on cesse d'emprunter après 2015. La charge de la dette est représentée par les **barrettes jaunes** ■
- Dans l'hypothèse haute, on maintient, à partir de 2015, un recours à l'emprunt annuel de 200 000 € (dont la charge spécifique est représentée par les **barrettes orange** ■ ). La charge totale de la dette est représentée par les **barrettes violettes** ■ .

On voit que, dans le premier cas, le gain annuel n'est réel que s'il est supérieur à l'avance consentie en capital (soit 200 000€), c'est-à-dire pas avant 2025 (en effet, ne plus emprunter signifie, pour les collègues AS-CNES, régler chaque année en capital la part qui aurait été empruntée.)

La stratégie de désendettement conduit entre autres à consacrer le gain réalisé par la baisse de l'annuité à l'abondement en capital de la part investissement du collège AS-Communes. Les choix structurels « GEMAPI » seront donc un élément déterminant dans la gestion et l'extinction de la dette.